

# Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement (CE)


[www.rustoleum.com](http://www.rustoleum.com)

## 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

|                                       |                                                                       |                            |                                                                       |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>Nom:</b>                           | TSTRS 6PK 8OZ AIRBRSH THINNER 1/2 PINT                                | <b>Date de Révision:</b>   | 5/1/2019                                                              |
| <b>Product Identifier:</b>            | 8824                                                                  | <b>Société/Entreprise:</b> | 10/6/2016                                                             |
| <b>Caractérisation chimique:</b>      | Enamel Thinner/Airbrush                                               |                            |                                                                       |
| <b>Société/Entreprise:</b>            | Rust-Oleum Corporation<br>615 Buckbee ST<br>Rockford, IL 61104<br>USA | <b>Fabricant:</b>          | Rust-Oleum Corporation<br>615 Buckbee ST<br>Rockford, IL 61104<br>USA |
| <b>Préparée par:</b>                  | Service des affaires réglementaires                                   |                            |                                                                       |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence:</b> | Hotline de 24 heures: 847-367-7700                                    |                            |                                                                       |

## 2. Identification des dangers

Classement de la  
Préparation

Symboles du produit



Mention d'avertissement

Danger

Dangers spécifiques

54% Du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

### MENTIONS DE DANGER SGH

|                                       |      |                                                |
|---------------------------------------|------|------------------------------------------------|
| Liquide inflammable - catégorie 2     | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.          |
| STOT, exposition répétée, catégorie 1 | H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |
| Eye Irritation, category 2A           | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.       |

### SGH étiqueter les conseils de prudence

|                |                                                                                                                                                         |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P210           | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.            |
| P233           | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.                                                                                                        |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.                                              |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.                |
| P370+P378      | En cas d'incendie : utiliser un film d'alcool formant mousse, dioxyde de carbone, produit chimique sec, du sable sec ou brouillard d'eau pour éteindre. |
| P403+P235      | Stocké dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.                                                                                                    |
| P501           | Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, provinciales, et les lois fédérales.                                                      |
| P260           | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.                                                                                |

|                |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P264           | Se laver les mains soigneusement après manipulation.                                                                                                                                                                 |
| P314           | Consulter un médecin en cas de malaise.                                                                                                                                                                              |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P337+P313      | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.                                                                                                                                                             |

**Fiche de données de sécurité de prudence SGH**

|      |                                                                                   |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| P240 | Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant.       |
| P242 | Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.                               |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.          |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.                           |

### 3. Composition / Information On Ingredients

**SUBSTANCES DANGEREUSES**

| <u>Nom chimique</u>              | <u>N° CAS</u> | <u>Wt.% Range</u> | <u>Symbols GHS</u> | <u>Phrases GHS</u> |
|----------------------------------|---------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Distillat Léger Hydrotraité      | 64742-47-8    | 25-50             | GHS08              | H304               |
| Distillats, Hydrotreated, Léger  | 64742-49-0    | 25-50             | GHS08              | H304               |
| N-propoxypropanol                | 1569-01-3     | 10-25             | GHS02-GHS07        | H226-319           |
| Solvant Naphta; Alphanique Moyen | 64742-88-7    | 2.5-10            | GHS08              | H304-372           |
| Heptane                          | 142-82-5      | 1.0-2.5           | GHS02-GHS07-GHS08  | H225-304-315-336   |
| Octane                           | 111-65-9      | 1.0-2.5           | GHS02-GHS07-GHS08  | H225-304-315-336   |
| Distillats De Pétrole Aromatique | 64742-94-5    | 0.1-1.0           | GHS07-GHS08        | H304-312           |

### 4. Premiers secours

**En cas de contact avec les yeux:** Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

**En cas de contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou si elle persiste.

**En cas d'exposition par inhalation:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Si inhale, faire prendre l'air à la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un médecin.

**En cas d'ingestion:** Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut pénétrer dans les poumons et causer de graves lésions pulmonaires. Obtenir des soins médicaux immédiatement. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Mousse, Eau pulvérisée

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** Pas de dangers inhabituels d'incendie ou d'explosion noté. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême due à la montée de la pression. Garder les contenants hermétiquement fermes. Tenir éloigné de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression et la possibilité d'auto-inflammation ou d'explosion. Evacuer les lieux et combattre l'incendie à une distance sécuritaire. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible): Aucune information.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

**MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ:** Retirer toute source d'inflammation, ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'étincelles. Éliminer le produit conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas incinérer les contenants fermes. Ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

## 7. Manipulation et stockage

**MANIPULATION:** Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventilé. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de sécurité, même lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des résidus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Entreposage :** Le produit doit être stocké dans des récipients hermétiquement fermés et protégés de la chaleur, l'humidité et les matières étrangères. Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder les contenants hermétiquement fermés. Tenir loin de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Éviter la chaleur excessive. Ne pas entreposer à plus de 49 degrés C (120 degrés F). Entreposer les grandes quantités de produit dans des bâtiments conçus pour l'entreposage de liquides combustibles de classe NFPA II et protéger en conséquence.

**Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible:** Aucune information.

## 8. Exposure Controls / Personal Protection

| Nom chimique                      | N° CAS     | % du poids moins que | ACGIH TLV-TWA | ACGIH TLV-STEL | OSHA PEL-TWA | OSHA PEL-CEILING |
|-----------------------------------|------------|----------------------|---------------|----------------|--------------|------------------|
| Distillat Léger Hydrotraité       | 64742-47-8 | 50.0                 | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Distillats, Hydrotreated, Léger   | 64742-49-0 | 30.0                 | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| N-propoxypropanol                 | 1569-01-3  | 25.0                 | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Solvant Naphta; Aliphatique Moyen | 64742-88-7 | 5.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Heptane                           | 142-82-5   | 5.0                  | 400 ppm       | 500 ppm        | 500 ppm      | N.E.             |
| Octane                            | 111-65-9   | 5.0                  | 300 ppm       | N.E.           | 500 ppm      | N.E.             |
| Distillats De Pétrole Aromatique  | 64742-94-5 | 1.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |

### Protection individuelle

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE:** Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent le port d'un respirateur. Il peut être permis de porter un respirateur d'épuration d'air muni d'une cartouche ou d'un réservoir de protection contre les vapeurs organiques approuvé par le NIOSH/MSHA dans certaines circonstances lorsqu'il est probable que les concentrations de particules en suspension dans l'air dépassent les limites d'exposition. Les respirateurs d'épuration d'air n'offrent qu'une protection limitée. Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive s'il y a un risque de rejet non contrôlé, si les limites d'exposition ne sont pas connues ou dans les situations où un respirateur d'épuration d'air n'offre pas une protection adéquate.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Utiliser des gants pour éviter le contact prolongé avec la peau. Les gants en nitrile ou en néoprène peuvent offrir une protection cutanée suffisante.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications.

**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

**Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible:** Aucune information.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                     |                        |                                             |               |
|-------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------|---------------|
| <b>Caractéristiques:</b>            | Liquide                | <b>Etat Physique:</b>                       | Liquide       |
| <b>Odeur :</b>                      | Comme un solvant       | <b>Seuil de l'odeur:</b>                    | N.E.          |
| <b>Gravité spécifique:</b>          | 0.789                  | <b>pH:</b>                                  | N.A           |
| <b>Point de congélation, ° C:</b>   | Non déterminé          | <b>Viscosité:</b>                           | Non déterminé |
| <b>Solubilité à l'eau:</b>          | Pue                    | <b>Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):</b> | Non déterminé |
| <b>Decomposition Temp., °C:</b>     | Non déterminé          | <b>Explosive Limits, vol%:</b>              | 0.9 - 7.6     |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b> | 118 - 204              | <b>Point d'éclair, °C:</b>                  | 14            |
| <b>Inflammabilité:</b>              | Supporte la combustion | <b>Auto-ignition Temp., °C:</b>             | Non déterminé |
| <b>Taux d'évaporation:</b>          | Plus lent que l'Éther  | <b>Pression de vapeur, mmHg:</b>            | Non déterminé |
| <b>Densité de vapeur:</b>           | Plus lourd que l'air   |                                             |               |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

## 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter:** Eviter les températures supérieures à 49°C (120°F). Eviter toutes les sources d'inflammation possibles.

**INCOMPATIBILITÉ:** Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts.

**DÉCOMPOSITION DANGEREUSE:** Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation. Peut produire des fumées dangereuses quand c'est chauffé à décomposition comme dans la soudure. Les fumées peuvent contenir: monoxyde de carbone, anhydride carbonique, et formaldéhyde.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE:** Ne se produira pas dans des conditions normales.

**STABILITÉ:** Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

## 11. Informations toxicologiques

**EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX:** Provoque des lésions oculaires graves

**EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU:** Provoque une irritation cutanée. Des réactions allergiques sont possibles.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION:** Nocif si inhale. Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION:** Nocif si ingère.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES:** Des concentrations élevées peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central (sommolence, étourdissements, nausées, maux de tête, paralysie et vue brouillée) et/ou des lésions. Des recherches ont établi un lien entre la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et les lésions permanentes du cerveau et du système nerveux.

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTRÉE:** Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

**Valeurs de toxicité aiguë**

The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

| <b>N° CAS</b> | <b>Nom chimique</b>              | <b>LD50 par voie orale</b> | <b>LD50 par voie cutanée</b> | <b>Vapeur CL50</b> |
|---------------|----------------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------------|
| 64742-47-8    | Distillat Léger Hydrotraité      | >5000 mg/kg Rat            | >2000 mg/kg Rabbit           | >5000 mg/L Rat     |
| 64742-49-0    | Distillats, Hydrotreated, Léger  | >5000 mg/kg Rat            | >3160 mg/kg Rabbit           | >4951 mg/L Rat     |
| 1569-01-3     | N-propoxypropanol                | 2490 mg/kg Rat             | 3550 mg/kg Rabbit            | N.E.               |
| 64742-88-7    | Solvant Naphta; Alphasique Moyen | >19789 mg/kg Rat           | >3000 mg/kg Rabbit           | 4951 mg/L Rat      |
| 142-82-5      | Heptane                          | N.E.                       | 3000 mg/kg Rabbit            | 103 mg/L Rat       |
| 111-65-9      | Octane                           | N.E.                       | N.E.                         | >23.36 mg/L Rat    |
| 64742-94-5    | Distillats De Pétrole Aromatique | >5000 mg/kg Rat            | >1799 mg/kg Rabbit           | 36 mg/L Rat        |

N.E. - Not Established

## 12. Informations écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Le produit est un mélange des composantes indiquées.

### 13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

**Informations sur l'évacuation:** N'incinerez pas les récipients fermés. Eliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas permettre au produit de s'infiltrer dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les égouts.

### 14. Informations relatives au transport

|                     | <u>National (USDOT)</u>                    | <u>International (IMDG)</u> | <u>Aérien (IATA)</u>        | <u>TDG (Canada) -<br/>FRENCH</u>           |
|---------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------|
| UN Number:          | N.A                                        | 1263                        | 1263                        | N.A                                        |
| Nom UN::            | Peindre les produits en quantités limitées | Peintures, Vernis, Diluants | Peintures, Vernis, Diluants | Peindre les produits en quantités limitées |
| Classe de danger :  | N.A                                        | 3                           | 3                           | N.A                                        |
| Groupe d'emballage: | N.A                                        | II                          | II                          | N.A                                        |
| Quantité Limitée:   | Oui                                        | Oui                         | Non                         | Oui                                        |

### 15. Informations réglementaires

#### Réglementations fédérales américaines:

##### Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Flammable (gases, aerosols, liquids, or solids), Serious eye damage or eye irritation, Specific target organ toxicity (single or repeated exposure)

##### SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

Absence d'éléments Sara 313 dans ce produit.

##### LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

#### Réglementations des états américains : comme suit:

##### DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE:

**WARNING:** Cancer - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**16. Autres informations****Evaluations HMIS**

**Santé:** 2      **Inflammabilité:** 3      **Risque physique:** 0      **Protection individuelle:** X

**Classements NFPA**

**Santé:** 2      **Inflammabilité:** 3      **Instabilité** 0

**Volatile Organic Compounds** 787 g/L

**CE DATE DE RÉVISION:** 5/1/2019

**MOTIF DE LA RÉVISION:** Revision Description Changed  
Product Composition Changed  
Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):  
02 - Hazard Identification  
05 - Fire-fighting Measures  
15 - Regulatory Information  
16 - Other Information  
Revision Statement(s) Changed

Légende: N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

Le fabricant estime que, au meilleur de sa connaissance, information et croyance, l'information contenue dans ce document soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Toutefois, étant donné les conditions de manipulation, d'utilisation et de stockage de ces matériaux sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages corporels ou des dégâts matériels résultant de l'utilisation de ces matériaux. Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, concernant l'exactitude ou la fiabilité des données ou des résultats obtenus par leur utilisation. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Les informations et recommandations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont offertes pour la considération et l'examen des usagers. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces informations et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.